

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHES DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**Fourniture de contenants à déchets pour apports
volontaires**

N° du CCTP : affaire **202600FCS038**

Ecole Nationale de l'Aviation Civile

7 Avenue Edouard Belin
BP 54055 – 31055 TOULOUSE CEDEX 4

MAITRISE DOCUMENTAIRE

Référence :	
Affaire / Projet / Opération : Achats de contenants à déchets pour apports volontaires	
Classement et archivage du document : Fichier : CCTP Support / Format : .doc	

HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Versio n du docum ent</i>	<i>Date de rédaction</i>	<i>Raison de l'évolution</i>	<i>Auteur</i>
V1	27 avril 2026	Création	Emeline Lacave IL/MET

VERIFICATION _(V) / APPROBATION _(A)

Nom	Fonction / Entité	V / A	Visa

SOMMAIRE

ARTICLE 1 -	OBJET DU MARCHÉ	4
ARTICLE 2 -	LOCALISATION DES SITES	4
ARTICLE 3 -	ALLOTISSEMENT	5
ARTICLE 4 -	DESCRIPTIF DU MATERIEL ATTENDU	5
4.1.	LOT 1 - CONTENANTS INTERIEURS ET EXTERIEURS	5
4.1.1.	Contenants intérieurs pour flux papier / tri/biodéchets et autres déchets	5
(a)	Descriptif technique des contenants intérieurs	5
(b)	Couvercles pour contenants intérieurs	6
(c)	Bacs pour contenants intérieurs	6
(d)	Plaques aimantées de signalétique	6
4.1.2.	Contenants extérieurs pour flux papier / tri/biodéchets et autres déchets	6
4.1.3.	Petits contenants de bureaux	7
4.2.	LOT 2 - CENDRIERS	7
4.3.	LOT 3 - BIO-SEAUX	7
ARTICLE 5 -	INSTALLATION ET GARANTIES	7
5.1.	INSTALLATION (LOT 1 ET LOT 2)	7
5.2.	GARANTIES (LOT 1 ET 2)	8
ARTICLE 6 -	CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS	8
6.1.	DISPOSITIONS GENERALES	8
6.2.	TRANSPORT ET LIVRAISON	8
6.3.	ACCES AUX LOCAUX	8
6.4.	NORMES ET REGLEMENTATIONS	8
ARTICLE 7 -	DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE	9
7.1.	OPTIMISATION DES LIVRAISONS	9
7.2.	ÉCOCONDUITE	9
7.3.	PRODUITS ET MATERIAUX	9
7.4.	EMBALLAGES	9
ARTICLE 8 -	RAPPORT	9

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les prestations de fourniture, livraison et mise en place de contenants à déchets dans le cadre de l'instauration de la collecte sélective au sein des sites de l'ENAC.

Le besoin identifié à ce jour est estimé comme suit selon les sites :

- **LOT 1 : Fourniture, livraison et installation de contenants à déchets intérieurs et extérieurs, ainsi que leurs accessoires et garanties associés sur tous les sites de l'ENAC**
- **LOT 2 : Fourniture, livraison et installation de cendriers et les garanties associées sur tous les sites de l'ENAC**
- **LOT 3 : Fourniture et livraison de bio-seaux sur l'ensemble des sites de l'ENAC**

	Poubelles intérieures	Poubelles extérieures	Cendriers	Bio-seaux
Toulouse	345	45	35	750
Muret	20	6	5	0
Castelnaudary	20	9	5	10
Carcassonne	20	6	5	56
Montpellier	20	6	5	0
Grenoble	20	6	5	60
Saint-Yan	20	6	5	75
Melun	15	0	5	0
Biscarrosse	20	6	5	16
TOTAL	500	90	75	967

Ce nombre n'engage pas contractuellement l'ENAC, il est donné à titre d'information.

ARTICLE 2 - LOCALISATION DES SITES

Les locaux ENAC sont répartis sur 9 sites :

- Site 1 : **ENAC Toulouse**
7, Avenue Edouard-Belin BP 54005 - 31055 TOULOUSE Cedex 4
- Site 2 : **ENAC Muret**
Rue de l'Aviation CS 30080 - 31603 MURET Cedex
- Site 3 : **ENAC Castelnaudary**
3194 route de Castelnaudary - 11400 Mas-Saintes-Puelles
- Site 4 : **ENAC Carcassonne**
Aérodrome de Carcassonne-Salvaza - 11850 Carcassonne (BP 1023)
- Site 5 : **ENAC Montpellier**
35, impasse Hélène Dutrieu - 34130 Mauguio Cedex
- Site 6 : **ENAC Grenoble**
Formation : 109, rue Roland Garros, zone d'activités Grenoble Air Parc
38590 Saint-Etienne-De-Saint-Geoirs

Hébergement : 178, route de l'Aéroport, zone d'activités Grenoble Air Parc
38590 Saint-Etienne-De-Saint-Geoirs

- Site 7 : **ENAC Saint Yan**
635, Rue Louis Notteghem - 71600 Saint-Yan
- Site 8 : **ENAC Melun**
Aérodrome de Melun-Villaroche - 77550 Moissy-Cramayel
- Site 9 : **ENAC Biscarrosse**
150 rue Jean CHASAC BP 102 - 40601 Biscarrosse

ARTICLE 3 - ALLOTISSEMENT

L'accord-cadre fait l'objet d'une décomposition en trois lots techniques, portant chacun sur les neuf sites de l'ENAC :

Numéro de lot	Description	Nombre indicatif d'unités (tous sites)
LOT 1	Fourniture, livraison et installation de contenants à déchets intérieurs et extérieurs, ainsi que leurs accessoires et garanties associés sur tous les sites de l'ENAC	500 + 90
LOT 2	Fourniture, livraison et installation de cendriers et les garanties associées sur tous les sites de l'ENAC	75
LOT 3	Fourniture et livraison de bio-seaux sur l'ensemble des sites de l'ENAC	967

ARTICLE 4 - DESCRIPTIF DU MATERIEL ATTENDU

Les exigences techniques minimales suivantes sont imposées aux candidats sur chacun des lots.

4.1. LOT 1 - Contenants intérieurs et extérieurs

4.1.1. Contenants intérieurs pour flux papier / tri/biodéchets et autres déchets

(a) Descriptif technique des contenants intérieurs

En acier recyclé et recyclable, résistant rouille et rayures.

Ininflammables (matériau classe M0).

Auto-stable. Encombrement au sol optimisé, de préférence de forme cubique.

Possibilité de solidariser les éléments entre eux pour créer des modules de 2,3 ou 4.

Sans sérigraphie.

Dispositif intégré pour le maintien du sac. Convertissable aisément pour intégrer un bac à la place des sacs. Spécifique au biodéchets : intégration de 2 bacs pour faciliter la rotation lors de la collecte.

Pieds réglables.

L'entretien doit être simple, facile et efficace.

Fabrication européenne.

Trois contenances attendues : capacité de 40L, capacité de 60L, capacité de 110L.

Les dimensions maximales d'impact au sol sont de 50 x 50 cm, pour une intégration facilitée des dispositifs dans les couloirs et lieux de passage.

Coloris : choix selon nuancier fourni avec obligatoirement un choix de coloris foncé (noir ou gris anthracite) et un coloris clair (blanc ou gris clair).

(b) Couvertres pour contenants intérieurs

En acier recyclé et recyclable, résistant rouille et rayures.
Ininflammables (matériau classe M0).
L'entretien doit être simple, facile et efficace.

Spécifique selon les différents flux :

- TRI SELECTIF : jaune avec grande ouverture
 - AUTRES DECHETS : gris avec grande ouverture
 - PAPIER : bleu avec fente ou grande ouverture
 - BIODÉCHETS : marron, couvercle amovible et articulé avec poignée, système d'ouverture push/pull, intégrant un dispositif pour limiter les odeurs.
- Fabrication européenne.

Dimensions : adaptées aux différentes capacités proposées de contenants intérieurs.

(c) Bacs pour contenants intérieurs

Seau à intégrer dans les contenants intérieurs en remplacement des sacs. Celui-ci comprend les adaptations nécessaires du contenant. L'entretien doit être simple, facile et efficace.

Spécifique au biodéchets : 2 bacs intérieurs, un pour collecte, un en attente pour le remplacement lors de la collecte.

Fabrication européenne.

Dimensions : adaptées aux contenants.

Coloris : choix selon nuancier fourni.

(d) Plaques aimantées de signalétique

En acier recyclé et recyclable, résistant rouille et rayures.

Ininflammables (matériau classe M0).

Installation par aimant au dos de la poubelle (aimants compris dans la prestation).

La plaque doit être conçue de manière à garantir les conditions d'adhérence nécessaires au collage d'un adhésif.

Fabrication européenne.

Dimensions : adaptées aux contenants, avec surface d'affichage minimale pour un adhésif format A5.

Coloris : choix selon nuancier fourni avec obligatoirement un choix de coloris foncé (noir ou gris anthracite) et un coloris clair (blanc ou gris clair), assorti aux contenants.

4.1.2. Contenants extérieurs pour flux papier / tri/biodéchets et autres déchets

En acier recyclé et recyclable, résistant aux UV, aux intempéries, à la rouille et aux rayures. Haute qualité de finition.

Ininflammables (matériau classe M0).

Auto-stable ou fixation au sol possible. Encombrement au sol optimisé, de préférence de forme cubique.

Possibilité de solidariser les éléments entre eux pour créer des modules de 2,3 ou 4, design uniforme avec les contenants intérieurs. Simple, sobre, sans complexité visuelle.

Dispositions empêchant l'intrusion de volatiles et nuisibles dans la poubelle.

Dispositif intégré pour le maintien du sac. Porte verrouillable par clé triangulaire. Charnière en aluminium rivetée.

L'entretien doit être simple, facile et efficace.

Respect des normes Vigipirate.

Une mise en couleur devra être proposée de manière visible afin de distinguer les flux, mais sans pour autant concerner l'ensemble du contenant.

Les couleurs sont définies ci-après selon les différents flux :

- TRI SELECTIF : jaune
- AUTRES DECHETS : gris
- PAPIER : bleu

Fabrication européenne.

Dimensions : capacité maximale de 110L. Monobloc de 2 flux. Monobloc de 3 flux.

Coloris : choix selon nuancier fourni avec obligatoirement un choix de coloris foncé (noir ou gris anthracite) et un coloris clair (blanc ou gris clair).

4.1.3. Petits contenants de bureaux

Petit bac de collecte de tri pour poser sur le bureau avec minimum 2 compartiments. Corbeille inaltérable et facile à nettoyer.

Polypropylène recyclable.

Design fonctionnel et didactique.

Fabrication européenne.

Dimension : selon proposition, maximum 13L.

Coloris : choix selon nuancier fourni.

4.2. LOT 2 - Cendriers

En acier recyclé et recyclable, résistant aux UV, intempéries, rouille et rayures.

Ininflammables (matériau classe M0).

Fixation au sol possible. Stabilité assurée par le socle.

Design et esthétique sobre et élégant.

Structure enveloppante permettant d'éteindre les cigarettes rapidement et ainsi minimiser la fumée qui sort du réceptacle.

Système permettant une collecte aisée des mégots, par exemple un bac intérieur avec poignée permettant de faciliter le vidage.

Respect des normes Vigipirate et réglementation du PAVE.

Fabrication européenne.

Dimension : 2 modèles de capacités différentes à proposer.

Coloris : choix selon nuancier fourni.

4.3. LOT 3 - Bio-seaux

Seau de petit volume pour collecter les biodéchets dans les petites cuisines, compatible avec un lavage au lave-vaisselle.

Matériau recyclé à minimum 60 %.

Seau équipé d'une poignée rabattable pour une manipulation facile et pour maintenir le couvercle en position fermée. Les seaux sont empilables et emboîtables.

Bords arrondis pour un nettoyage facile. Le couvercle à charnière doit être solidaire avec le seau, avec grande possibilité d'ouverture et système de ventilation intégré.

Dimensions : 2 modèles de capacités différentes peuvent être proposés.

ARTICLE 5 - INSTALLATION ET GARANTIES

5.1. Installation (lot 1 et lot 2)

L'installation est à la charge du titulaire du marché pour les lots 1 et 2, uniquement sur le site de Toulouse.

Les équipements doivent être fournis avec les sacs pour la première utilisation si les bacs ne sont pas

inclus dans la commande, pour le lot 1 uniquement.

5.2. Garanties (lot 1 et 2)

Les équipements des lots 1 et 2 doivent présenter une garantie d'un an fabricant + un an contractuel. Les pièces détachées doivent présenter une disponibilité par le fabricant de 10 ans minimum que le titulaire s'engage à commercialiser. Le titulaire propose autant que possible des équipements démontables en vue de faciliter leur réparation : fixations amovibles, réutilisables, etc. Le fournisseur s'engage à maintenir un service qualitatif de conseil, d'accompagnement et de services après-vente sur la totalité de la durée de vie des équipements à compter de leur achat.

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

6.1. Dispositions générales

Les coordonnées de la personne chargée du suivi du marché seront communiquées au moment de l'envoi du bon de commande.

6.2. Transport et livraison

Le conditionnement, le chargement, le transport, le déchargement, le stockage, la livraison aux points d'installations, ainsi que l'enlèvement et l'évacuation des emballages seront à la charge et sous la responsabilité du titulaire du marché. Ils sont inclus dans le prix.

Le matériel doit être transporté dans des véhicules adaptés afin de garantir leur livraison dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité. Le matériel devra être emballé correctement et de manière à éviter les casses.

La réception du matériel doit faire l'objet d'un bon d'intervention ou de livraison ou tout autre document permettant de vérifier la conformité de la réalisation de la prestation lors de la commande.

La date exacte de livraison sera fixée d'un commun accord entre l'ENAC et le titulaire. Le titulaire ou son représentant devra assister à la livraison pour la mise en place le jour même.

Toute dégradation, de quelque nature que ce soit, occasionnée par les agents du titulaire ou le transporteur sur les équipements de l'ENAC : bâtiments, terrains, plantations, installations etc., est à la charge du titulaire.

L'ENAC se réserve le droit d'exécuter elle-même ou de faire exécuter, au compte du titulaire, la réparation des dommages occasionnés.

La valeur des dommages pourra être déduite du montant initial du marché.

6.3. Accès aux locaux

L'accès aux locaux de l'ENAC est soumis aux conditions générales imposées aux personnes étrangères à l'Ecole.

Toute intervention du titulaire se fera conformément au protocole de sécurité en vigueur, le responsable du marché devra en être avisé.

Le titulaire devra observer les consignes de sécurité en vigueur dans l'établissement durant toute la durée du marché, notamment l'élaboration d'un plan de prévention validé par l'ENAC le cas échéant. Les techniciens appelés à se rendre sur les sites devront disposer des connaissances et compétences nécessaires à l'exécution du marché.

6.4. Normes et réglementations

Pour l'exécution du présent marché, le titulaire doit tenir compte des lois, décrets, normes françaises ou européennes applicables aux fournitures décrites dans le présent CCTP et en vigueur à ce jour et

notamment la réglementation sanitaire applicable.

ARTICLE 7 - DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Les conditions d'exécution de cette consultation comportent des éléments à caractère environnemental.

7.1. Optimisation des livraisons

Le titulaire met en place des pratiques respectueuses de l'environnement et notamment des objectifs pour réduire les impacts et les risques environnementaux liés aux transports et aux modalités de livraison, notamment les émissions de gaz à effet de serre.

À cette fin, le titulaire analyse systématiquement la possibilité de regrouper la livraison des commandes d'un même bénéficiaire ou de plusieurs bénéficiaires situés dans un même périmètre géographique par exemple dans le cadre d'une optimisation logistique : optimisation des tournées et des schémas de transport (mutualisation, réduction des trajets inutiles, etc.), réduction des kilomètres à vide, etc.

7.2. Écoconduite

L'écoconduite est une pratique permettant de limiter l'émission de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques ainsi que les dépenses associées à la consommation de carburant. En cas de mobilisation de sa propre flotte de véhicules, le titulaire veille à ce que l'ensemble des conducteurs mobilisés sur le marché soit formé à l'écoconduite. En cas d'externalisation de la prestation de transport, le titulaire incite les prestataires auxquels il fait appel à respecter cette obligation dans le cadre de l'exécution du marché.

7.3. Produits et matériaux

Le titulaire propose les solutions les plus performantes sur le plan environnemental et limite les impacts environnementaux des prestations qu'il exécute. En particulier, les objectifs écoresponsables suivants sont poursuivis :

- Économies de ressources et exploitation responsable des matières premières,
- Écoconception des produits et des équipements,
- Diminution de l'impact des matériels pendant leur phase d'utilisation,
- Durabilité des produits et disponibilité des pièces détachées pendant une longue durée,
- Économie circulaire privilégiant la prévention de la production de déchets par le réemploi et la réutilisation.

7.4. Emballages

De manière générale le titulaire veille à limiter les emballages des produits : pas de suremballage, réduction du poids et du volume des emballages. Ceux-ci seront préférentiellement des emballages recyclés et recyclables, issus de sources renouvelables.

Le titulaire s'engage à optimiser le tri, le recyclage ou la réutilisation des emballages générés par l'exécution des prestations objet du présent marché.

ARTICLE 8 - RAPPORT

Le titulaire transmettra à l'ENAC un rapport à chaque commande faisant état du coût carbone des équipements fournis faisant l'objet de la commande, en précisant la part relative au transport (acheminement du matériel).

Un récapitulatif annuel pourra également être demandé.